

# CGC FINANCES PUBLIQUES

## Le syndicat des cadres A

**Généralisation du recours à des partenaires privés pour la vente de gré à gré des biens immobiliers issus des successions vacantes**

La DNID est responsable de la gestion des successions vacantes, une tâche confiée aux 17 pôles de Gestion des Patrimoines Privées (GPP).

La DGFIP a présenté aux organisations syndicales lors du CSAR du 5 mars 2024, une fiche sur la généralisation de l'expérimentation menée par la DNID visant à améliorer la gestion des successions vacantes.

En effet avec une charge de travail croissante, ces pôles font face à des délais prolongés et une accumulation de biens immobiliers à vendre. (stock de 25000 biens avec des délais de vente de 4 ans en moyenne).

Pour la CGC, rien d'étonnant à cela. Ce n'est que la conséquence de la réduction massive de ses effectifs depuis 2015.

Avant même l'expérimentation, certains pôles ont déjà fait appel à des notaires pour les ventes immobilières.

Ainsi, une expérimentation a été lancée le 15 juillet 2021 pour évaluer l'efficacité du recours à des prestataires privés dans la vente des biens immobiliers, avec pour objectifs de réduire les délais et les stocks tout en allégeant la charge des pôles. En contrepartie ces derniers se reconcentreront sur les activités administratives et juridiques de gestion des successions

L'expérimentation a impliqué sept pôles GPP sur une période de 18 mois, aboutissant à une augmentation significative des ventes et à une réduction des délais de commercialisation. De plus, les coûts associés à cette délégation sont restés neutres pour les pôles, tandis que leur charge de travail a été allégée.

Pour l'administration ces résultats positifs l'ont incité à envisager la généralisation de cette approche à tous les pôles GPP à partir de septembre 2024, offrant ainsi aux pôles la liberté de choisir d'utiliser ou non des prestataires.

Comme souvent, quand il s'agit de justifier les réductions d'emplois, les expérimentations menées par la DGFIP sont toujours présentées comme une réussite même si cela s'accompagne de pertes de missions.

Pour faciliter ce processus, des prestataires nationaux ont été identifiés, et un dossier d'accompagnement est en cours de développement pour partager les meilleures pratiques et les modèles à suivre.

Les partenaires identifiés comme les plus efficaces sont :

- les agences en terme de délai de vente
- les notaires pour la vente au meilleur prix.

Enfin, le déploiement de cette initiative est prévu pour le 1er septembre 2024, avec des données complémentaires fournies dans les annexes pour éclairer sur l'évaluation quantitative et qualitative de l'expérimentation

La CGC restera bien évidemment vigilante sur les éventuelles réorientations des agents et des missions de la DNID et des GPP.

-----

**Le syndicat des cadres A, CGC Finances Publiques, vous informe, sans polémique.**

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.**

**Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :***

***[www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)***